

## L'Actu en bref

10 avril 2020



Retrouver toutes nos informations pour les mesures mises en place face au COVID-19 sur notre site [ici](#)

### DEUX SEVRES : PLATEFORME DE MISE EN RELATION

Pour les agriculteurs producteurs, une plateforme de mise en relation avec les consommateurs a été ouverte à l'adresse [monmarchelocal79.fr](http://monmarchelocal79.fr), version départementale de la plateforme régionale Produits locaux de Nouvelle Aquitaine.



### COVID 19 : FAQ AGRICULTURE



Durant la période de confinement, cette [Foire aux Questions](#) (FAQ) vise à donner des réponses claires et concises aux questions concernant l'agriculture.

Elle est mise à jour régulièrement. Les thèmes abordés sont les suivants :

- Conditions d'exercice des activités agricoles
- Circuits courts, livraisons, transformation & vente à la ferme
- Mesure d'accompagnement et d'indemnisation dont peuvent disposer les exploitations agricoles
- Politique agricole commune (PAC)
- Importation / Exportation
- Démarches administratives et /ou dépôts de dossier

**PROLONGATION DES POSSIBILITÉS DE REPORT DES COTISATIONS SOCIALES ET IMPÔTS DIRECTS DES ENTREPRISES POUR TOUT LE MOIS D'AVRIL**

Dans le cadre du plan de soutien de l'économie face à la crise du Coronavirus COVID-19, le Gouvernement a donné la possibilité aux entreprises qui en avaient besoin, de reporter les cotisations sociales et les impôts directs dus à partir du 15 mars 2020. [Plus d'infos ...](#)



## COVID 19 : RAPPEL DES DIFFÉRENTES AIDES POSSIBLES



Face à la crise sanitaire, il est possible de prétendre à des mesures exceptionnelles sous certaines conditions.

Toute l'équipe d'Uptéaconseil reste mobiliser pour vous accompagner dans ces démarches.

[Rappel des aides éventuelles ...](#)

## CREATION NUMERIQUE DE L'ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

Un dispositif de **création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire** est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier PDF est généré apposé d'un QR Code comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document.

Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette. Vous pouvez le remplir [ici](#)

*Attention : cette attestation ne vaut QUE pour l'attestation de déplacement dérogatoire, elle ne remplace pas le justificatif de déplacement professionnel dont seul le format papier doit être présenté aux autorités en cas de contrôle.*



Nous sommes bien-sûr à votre disposition pour toute question concernant ces dispositifs.  
Contact : votre interlocuteur habituel.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)